

## Les restaurants scolaires

**Plus de 1 300 élèves déjeunent chaque jour dans les 21 restaurants scolaires de la ville.**

C'est un service municipal organisé dans **toutes** les écoles publiques de 11h30 à 13h30.

Les restaurants scolaires sont approvisionnés par la Cuisine Centrale en « liaison froide ». Les menus sont élaborés dans le respect des règles diététiques et sont validés par une diététicienne. La surveillance des enfants est assurée par des agents municipaux qui veillent au bon déroulement du repas et encouragent les enfants à goûter tous les plats proposés.

Le fonctionnement des restaurants scolaires est précisé dans un règlement intérieur remis aux familles.

Les familles mâconnaises règlent mensuellement les repas en fonction de tarifs qui dépendent de leur quotient familial (tarifs de 0,86€ à 3,85€).

**Les familles ont désormais la possibilité de régler leurs factures par carte bancaire au service de la Vie scolaire et sur le [Portail famille](http://famille.macon.fr/macon/jsp/site/Portal.jsp?page) (<http://famille.macon.fr/macon/jsp/site/Portal.jsp?page>).**



### HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine  
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

☎ 03 85 39 71 00  
Allô Mairie : 0800 337 273

> NOUS  
CONTACTER